



NETTOYANT TABLEAU DE BORD

Sans phosphate –Efficacité prouvée- Renoue- Fait briller – A base d'ingrédients d'origine végétale

Réf.1815

1 - PROPRIETES

Le **NETTOYANT TABLEAU DE BORD KEMNET** protège, rénove et fait briller toutes les surfaces en plastique ou vinyle pour une finition satinée.

Le **NETTOYANT TABLEAU DE BORD KEMNET** élimine les poussières tout en ravivant les couleurs du tableau de bord.

PH neutre pour un meilleur respect des mains. Formulé à base d'ingrédients biodégradable et agréablement parfumé.

Garantissant une efficacité élevée, une sécurité pour les utilisateurs, l'environnement et la santé.

2 - MODE D'EMPLOI

Le **NETTOYANT TABLEAU DE BORD KEMNET** est prêt à l'emploi. Il s'utilise sur une surface propre et préalablement nettoyée en cas de fort encrassement.

Pulvériser le **NETTOYANT TABLEAU DE BORD KEMNET** directement sur le chiffon ou les microfibras et appliquer par mouvements circulaires sur les plastiques.

NE PAS RINCER.

Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement.

3 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect	Liquide gris opalescent parfumé
Densité	1+/- 0,02
pH	6+/- 0,5
Stockage	Tenir à l'abri de la lumière, du gel et de la chaleur.
Contient parmi d'autres composants (règlement CE 648/2004) :	Consulter la rubrique 15 de la FDS

4 - CONDITIONNEMENT

Carton de 6 x 750mL.

5 - PRECAUTIONS D'EMPLOI

Conserver hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas mélanger des nettoyants différents. Formule déposée au centre antipoison de Nancy (N°1815) : + 33 (0)3 83 22 50 50. N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59. Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr. Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide. Produit non classé selon la directive Européenne des préparations dangereuses.

*Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité. *Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rinçage obligatoire.*

N° de révision 21/10/2024 - V2